

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro MLDC_250523_048

portant sur

AVENANT N°1 AU LOT N°1 DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DU PARC DU GRÉZAC

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_241024_113 du 24 octobre 2024 relative à l'attribution à la société ETPA MÉDITERRANÉE du lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac,

CONSIDÉRANT la nécessité d'effectuer des modifications au projet initial qui génèrent des plus-values sur le projet,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure l'avenant n°1 au lot n°1 du marché de travaux pour la réalisation du parc du Grézac avec la société ETPA MÉDITERRANÉE afin d'intégrer des travaux supplémentaires, rendus nécessaires en cours d'exécution du marché,

- **ARTICLE 2** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'avenant n°1 annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : De préciser que le montant de l'avenant s'élevant à huit-mille-deux-cent euros quatre-vingt centimes Hors Taxes (8 200,80 € HT) soit neuf-mille-huit-cent-quarante euros quatre-vingt-seize centimes Toutes Taxes Comprises (9 840,96 euros TTC), introduit un écart de deux virgule quinze pourcent (2,15%) par rapport au montant initial du marché, le portant ainsi à trois-cent-quatre-vingt-dix-mille-vingt-huit euros HT (390 028,00 € HT) soit quatre-cent-soixante-huit-mille-trente-trois euros soixante centimes TTC (468 033,60 € TTC),

- **ARTICLE 4** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, chapitre 21, article 2138,

- **ARTICLE 5** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250523-lmc118657-AR-1-

1
Date de télétransmission : 23/05/25
Date de publication : 29/05/2025
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt trois mai deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE





MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHÉS PUBLICS
AVENANT N° 1 ¹

EXE10

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

MAIRIE DE LODEVE
Place de l'hôtel de ville
34700 LODEVE

B - Identification du titulaire du marché public

ETPA MEDITERRANEE
Montimas CR61 – Domaine la Caumette
34500 BEZIERS

C - Objet du marché public

■ **Objet du marché public:**

2024TVX013 - RÉALISATION DU PARC DU GRÉZAC / LOT 01

■ **Date de la notification du marché public :** 20/11/2024

■ **Durée d'exécution du marché public :** 10 mois

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 381 827,20 €
- Montant TTC : 458 192,64 €

¹

D - Objet de l'avenant

■ Modifications introduites par le présent avenant :

- Poste 1.2 : Modification du plan selon adaptation début chantier avec travaux préparatoires / démolition :
- 1 326,00 € HT
- Poste 1.3.1 : Complément de décroulage de l'enrobé et évacuation en décharge de 1 078,0 m² selon PU marché = 2 371,60 € HT / L'état du revêtement existant n'a pas permis d'envisager son maintien pour réaliser le sol sportif directement dessus.
- Poste 1.3.11 : Terrassements complémentaires avec évacuation suite adaptation projet et planning.
QTE = 163 m³ x PU marché = 17.40 € = + 2836,20 € HT / Les fortes contraintes météorologiques en début de chantier ont produit un décalage des zones et des temporalités des travaux de terrassement, ce qui n'a pas permis une optimisation des déblais / remblais entre les zones Skatepark et les zones plantées.
- Poste 1.9 : Modification de nature de revêtement de sol selon PU marché = + 3069,00 € HT
Cette modification de projet implique le changement de revêtement de sol au niveau des aires de jeux pour changer une surface prévue en stabilisé en mettant du gravier pour obtenir un sol fluant en remplacement sur une surface de 147 m². Cette adaptation implique également 29ml de volige bois H300 en plus et une réduction de 8,4 ml de volige bois en 175mm.
Sol gravier en plus = 147 m² x 0.30 cm épaisseur = 44.1 m³ x 120 € M3 = 5292,00 € HT
Revêtement stabilisé en moins = 147 m² x 18.60 € / m² = - 2734,20 € HT
Voliges 300mm supplémentaires = 29ml x 24 € / ml = 696,00 € HT
Voliges 175 mm en moins = 8.4 ml x 22 = - 184,80 € HT
TOTAL = 3069,00 € HT
- Poste 1.11.1 : Essais à la plaque non prévu au marché = 700 € HT // QTE = 1
- Poste 1.11.2 : Complément d'un tampon fonte = 550 € HT // QTE = 1

Le présent avenant est conclu conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, précisant que le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R.2194-7 sont remplies

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non Oui

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : **8 200,80 €**
- Montant TTC : **9 840,96 €**
- % d'écart introduit par l'avenant : **2,15%**

Nouveau montant du marché public :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : **390 028,00 €**
- Montant TTC : **468 033,60 €**

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.